

La Chavanne le 16 mars 2020

**LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU COVID 19**  
**MESURES SPECIFIQUES A LA COMMUNE DE LA CHAVANNE**

Madame, Monsieur,

En cohérence avec les mesures nationales de lutte contre la propagation du virus COVID 19, les mesures suivantes entrent en application immédiate dans la commune de La Chavanne :

**1) Salles des associations et Espace du Marais**

**Toutes les activités qui se déroulent dans les salles communales sont suspendues.**

Les conventions de prêt des salles ou de l'espace du Marais sont donc suspendues à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, suspension qui vaut pour les associations comme pour les particuliers et quel que soit le nombre de personnes participantes. Toutes les réunions ou activités qui étaient programmées dans les prochaines semaines sont donc interdites et devront être annulées ou reportées. Pour les réservations pour des dates plus tardives (à partir de mai-juin) leur confirmation ou annulation dépendra de l'évolution de la situation.

Toute personne qui détient les clés d'une salle communale est en responsabilité de faire respecter avec la plus grande rigueur cette interdiction stricte de réunion.

**2) Mariages, sépultures, cérémonies, événements exceptionnels**

Des mesures particulières seront prises pour limiter le nombre des entrées dans les salles communales et assurer les distances de sécurité sanitaire entre les participants.

**3) Secrétariat de mairie**

La continuité des services publics communaux sera assurée autant que possible, mais il est demandé de **ne venir en mairie que pour des situations impératives et urgentes**.

Toutes les demandes qui n'ont pas de caractère d'urgence devront être reportées ou adressées à la mairie par téléphone ou par courrier ou par e-mail.

**4) Réunions du conseil municipal et travail de la municipalité**

Sauf dispositions contraires à venir, la réunion d'installation du nouveau conseil municipal doit se tenir entre le 20 et le 22 mars. Celle-ci sera organisée de manière à sécuriser au maximum les participants. Pour les semaines suivantes, les nouveaux élus définiront les modalités de fonctionnement de l'équipe municipale.

Des informations complémentaires seront apportées aux élus sur les autres réunions de travail, comme les réunions hebdomadaires de chantier.

-----  
**Il va de soi que ces prescriptions deviendront caduques si des mesures plus strictes sont imposées au niveau national. Il est précisé aussi que ces mesures ne concernent que les locaux fermés ; chacun devra se tenir informé des prescriptions qui concernent les lieux publics ouverts (espaces de jeux pour enfants et city-stade, par exemple, qui sont des lieux reconnus comme importants vecteurs de la propagation des virus).**

Face à la menace sanitaire grave que représente le COVID 19, nous devons adapter nos comportements individuel et collectifs ; je fais confiance au sens des responsabilités de chacun, et je vous remercie de votre compréhension.

Richard DESCHAMPS-BERGER  
Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of La Chavanne, Savoie, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Richard Deschamps-Berger'.